



Strasbourg, 22 juin 2022

CDCPP-Bu(2022)1
Points 3-5 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE,
DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

Dernières informations concernant les activités du CDCPP

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la Participation démocratique,
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture « Créer notre avenir : la créativité et le patrimoine culturel en tant que ressources stratégiques pour une Europe diversifiée et démocratique »

Le Conseil de l'Europe/CDCPP et le Ministère italien de la Culture ont organisé une Conférence des Ministres de la Culture le 1er avril dans le cadre de la Présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Outre des ministres et des représentants gouvernementaux de haut niveau, d'éminents experts du secteur de la culture, du patrimoine et de l'audiovisuel ont débattu des défis soulevés et les opportunités créées par les technologies numériques pour la culture. Plus de 150 participants de 44 États membres, dont 29 participants au niveau de ministre, de vice-ministre et de secrétaire d'État, ainsi que des représentants de haut niveau d'organisations internationales, de la société civile et du milieu universitaire ont assisté à la conférence.

La conférence a abordé le sujet en deux sessions principales :

- ❖ Les conséquences des développements des technologies numériques, y compris l'intelligence artificielle, pour les conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel (Grenade, La Valette, Faro et Nicosie) afin de renforcer leur utilité en tant que cadre unique d'action européenne et dans la poursuite des objectifs de développement durable ;
- ❖ Les défis spécifiques posés à la créativité, à la diversité et au pluralisme par les développements de l'intelligence artificielle et par les acteurs numériques mondiaux utilisant des algorithmes prédictifs au sein de l'industrie audiovisuelle, ainsi que la nécessité de favoriser la diversité culturelle et la participation culturelle dans l'environnement numérique et dans la production créative.

A l'issue de la Conférence, deux déclarations ont été adoptées.

- ❖ [Déclaration finale](#)
- ❖ [Déclaration sur l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#)

Un rapport détaillé de la Conférence a été soumis par la Secrétaire Général du Conseil de l'Europe au Comité des Ministres le 15 juin 2022.

Les Délégués

1. prennent note des déclarations de la Conférence ;
2. soutiennent la mise en œuvre des actions mentionnées dans ces déclarations et décident de les transmettre au Comité directeur pour la culture, le patrimoine et le paysage (CDCPP), ainsi qu'au Comité de direction du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles 'Eurimages', pour information et suivi, le cas échéant, à la lumière de leurs mandats respectifs ;
3. conviennent de transmettre les déclarations adoptées par la conférence à l'Assemblée parlementaire, au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et à la Conférence des organisations internationales non gouvernementales, pour information ;
4. au regard de l'importance de la culture, de la créativité et du patrimoine culturel pour le développement d'une Europe plus diversifiée, démocratique et durable, encouragent une tenue plus régulière de conférences du Conseil de l'Europe consacrées à ces questions ;
5. compte tenu des décisions 1 à 4 ci-dessus, prennent note du Rapport de la Secrétaire Générale sur la 11^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe (document [CM\(2022\)95](#)), dans son ensemble.

Prochaines étapes

Il appartiendra au Bureau du CDCPP et au CDCPP de mettre en œuvre et d'accompagner les suites données à la Conférence ministérielle et à ses Déclarations, conformément au mandat du CDCPP. Le suivi comprend également des actions de soutien à l'Ukraine, sur lesquelles des consultations sont en cours avec le Ministère ukrainien de la culture et de l'information afin d'adapter au mieux toute assistance technique aux besoins du pays. Le Secrétariat fournira une mise à jour orale à cet égard.

Projet de recommandation sur le rôle de la culture, du patrimoine culturel et du paysage pour relever les défis mondiaux (présenté à la Conférence ministérielle en avril 2022 et au Comité des Ministres pour adoption lors de leur 132e Session à Turin)

Lors de sa session annuelle à Turin le 20 mai, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la **Recommandation [CM/Rec\(2022\)15](#)** sur le rôle de la culture, du patrimoine culturel et du paysage pour relever les défis mondiaux.

La recommandation affirme le rôle transformateur de la culture dans le développement durable et appelle à la pleine reconnaissance et à l'intégration de la culture dans les politiques pertinentes. Elle identifie les atouts et les compétences des acteurs culturels qu'il convient de mobiliser pour contribuer à relever les défis actuels.

La recommandation appelle également à une nouvelle compréhension de la culture – et donc des politiques – en tant qu'élément stratégique et propose divers objectifs politiques et mesures visant à favoriser une approche locale (pour s'engager avec les personnes et les communautés) ainsi qu'une approche globale (pour encourager la collaboration internationale) afin de générer une ambition collective et une coopération internationale fondées sur l'empathie et la solidarité.

Prochaines étapes

Le Bureau du CDCPP préconise une large diffusion de cette recommandation auprès des parties prenantes concernées dans les États membres, compte tenu de son importance en tant que texte franc représentant un réel changement de paradigme qui défend une perspective analytique globale et orientée vers l'action. La traduction dans les langues nationales est également encouragée et le Secrétariat se tient prêt à contribuer aux activités promotionnelles liées à la Recommandation.

Eurimages – création d'un nouveau cadre juridique pour la coproduction de séries télévisées (CPPWG-Série).

Lors de sa session plénière des 8 et 9 décembre 2021, le CDCPP a décidé de créer un groupe de travail d'experts (CPPWG- Série), chargé d'évaluer la création éventuelle d'un instrument juridique permettant la coproduction internationale de séries et, le cas échéant, d'élaborer un tel instrument, éventuellement sous la forme d'une convention qui tiendrait compte des récents changements technologiques et financiers dans le secteur européen du film et des séries.

Suite à la décision du CDCPP et conformément à la Déclaration faite à Strasbourg le 1er avril 2022 par la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture, le Bureau du CDCPP a demandé aux États membres de désigner des experts pour siéger au sein de la CPPWG-Série.

Les experts ont été sélectionnés et la première réunion du Comité aura lieu à Paris le 22 juin. Le Secrétariat d'Eurimages informera les membres du Bureau lors de leur réunion du 27 juin.

Préparation d'un rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation n° R (2000) 13 du Comité des ministres aux Etats membres sur une politique européenne en matière de communication des archives

Le 31 mars 2021, en réponse à une question d'un parlementaire sur l'accès aux archives, le Comité des Ministres a demandé au CDCPP d'envisager de mener une étude sur la mise en œuvre de la [Recommandation n° R \(2000\) 13 sur une politique européenne en matière de communication des archives](#), adoptée par le Comité des Ministres le 13 juillet 2000. Ce travail a été répertorié comme l'un des résultats attendus dans le cadre du mandat du CDCPP pour 2022-2025.

La recommandation a été adoptée en 2000 sur la base du fait que les archives constituent une partie essentielle et irremplaçable du patrimoine culturel. Elle formulait plusieurs principes, en vue d'inspirer les politiques des États membres en matière d'accès aux archives, en adoptant une législation ou en mettant la législation existante en conformité avec les principes énoncés dans la Recommandation.

Après l'adoption de la recommandation, M. Charles Kecskeméti, alors secrétaire général du Conseil international des archives (CIA) et M. Iván Székely, professeur principal aux Archives de la société ouverte de l'Université d'Europe centrale à Budapest, tous deux participants clés à la rédaction et l'élaboration de la recommandation, ont lancé une enquête paneuropéenne sur le respect de la recommandation par les États européens. Trois groupes cibles étaient visés : les institutions d'archives nationales, les organisations représentant les utilisateurs universitaires et les organisations non gouvernementales.

Les résultats de l'enquête ont été publiés par le Conseil de l'Europe en 2005 sous le titre "[L'accès aux archives – Manuel pour la mise en œuvre de la Recommandation n° R\(2000\) 13 sur une politique européenne en matière de communication des archives](#)".

Le suivi actuel explorera et évaluera la situation de l'accès aux archives dans les États membres du Conseil de l'Europe, vingt ans après l'adoption de la recommandation n° R (2000) 13. La nouvelle étude sera lancée en juin, suite à un appel d'offres attribué à la Société Fraunhofer pour la promotion de la recherche appliquée en mai.

Pour atteindre cet objectif, une enquête écrite sera réalisée et les différentes parties prenantes seront invitées à remplir un questionnaire. L'enquête sera complétée par un petit nombre d'entretiens qualitatifs avec des experts de différents horizons. Comme dans la première étude, trois groupes différents seront ciblés : les institutions d'archives et les deux principaux groupes d'utilisateurs d'archives, à savoir les utilisateurs professionnels/universitaires et les utilisateurs de la société civile.

Prochaines étapes

Suite aux courriels envoyés les 18 mai et 8 juin demandant les coordonnées des personnes les plus compétentes dans les organismes concernés des Etats membres, une liste de contacts sera établie afin d'envoyer un questionnaire aux institutions nationales d'archives, aux organisations représentatives des utilisateurs académiques et aux organisations non gouvernementales. L'étude devrait être achevée d'ici la fin de 2022 et sera largement diffusée auprès des acteurs politiques et professionnels, y compris la société civile.

Orientations politiques pour une gestion intégrée de la culture, de la nature et du paysage

Lors de sa réunion plénière du 18 juin 2021, le CDCPP a approuvé la proposition du Bureau – s'appuyant sur les échanges précédents du Comité à l'automne 2020 – de préparer un ensemble d'orientations pour l'élaboration de politiques inspirées par les gouvernements, vers une gestion intégrée de la culture, de la nature et du paysage, reposant sur l'approche du Conseil de l'Europe par rapport aux droits de l'homme et les conventions dans ce secteur.

Lors de la première réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 28 octobre 2021, et qui a suivi des consultations avec le Bureau de la Convention de Berne, les membres ont discuté de l'approche globale suggérée par l'expert principal et vice-président du CDCPP, M. Terje Birkrem Hovland, comme suit :

« *Compte tenu des principes essentiels découlant des différentes Conventions, proposer une boîte à outils d'actions/outils concrets pour l'élaboration de politiques inclusives, pouvant être utilisés (le cas échéant) aux niveaux national, régional ou local afin de renforcer les liens indissociables entre les personnes, la culture et la nature et de mieux protéger et élargir la diversité culturelle, naturelle et paysagère* ».

Les discussions méthodologiques et liées au contenu ont conduit à une première présentation de l'ébauche des orientations politiques au Bureau du CDCPP les 3 et 4 novembre, à d'autres échanges avec le Bureau de la Convention de Berne les 29 novembre et 3 décembre¹ et avec la session plénière du CDCPP les 8 et 9 décembre.

L'ébauche consiste en (a) une introduction par un universitaire de renom exposant les défis mondiaux et la nécessité d'avoir les nouvelles politiques coordonnées et plus efficaces, (b) un aperçu de l'approche participative du Conseil de l'Europe ainsi que son approche des droits de l'homme et de ses conventions dans le domaine de la culture, de la nature et du paysage, et (c) la boîte à outils.

Prochaines étapes

Des consultations écrites avec les membres du groupe de travail ont eu lieu début juin en vue de la préparation des débats avec le Bureau du CDCPP le 27 juin. Les Bureaux de la Convention de Berne et du CDCPP seront étroitement associés à la finalisation des orientations politiques pour une gestion intégrée de la culture, de la nature et du paysage au cours de l'été et de l'automne. Leur adoption est prévue lors de la session plénière d'automne 2022 du CDCPP, conformément au mandat du CDCPP et à ses livrables répertoriés.

Préparation d'un rapport du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression artistique qui sera lancé en 2022

Suite au lancement du [Manifeste sur la liberté d'expression des arts et de la culture à l'ère numérique](#) et de l'exposition du Conseil de l'Europe « [Libre de créer - Créer pour être libre](#) » et de l'élan créé par le travail du CDCPP dans ce domaine – y compris des références à celui-ci dans les récents rapports de la Secrétaire générale sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit – les préparatifs ont commencé pour lancer un rapport du Conseil de l'Europe en 2022.

Ce travail est mené par une équipe d'experts renommés, qui ont également participé à la rédaction du Manifeste ainsi qu'à un certain nombre d'initiatives européennes et internationales portant sur la liberté d'expression artistique. Le rapport présentera un aperçu de l'état de la liberté artistique en Europe, des thèmes et des tendances ; bonnes pratiques par et dans les États membres; des entretiens avec des artistes, des travailleurs culturels et des organisations engagées dans la promotion de la liberté artistique et de la liberté d'expression et des recommandations adressées aux États, aux autorités et organisations artistiques et culturelles, aux côtés des artistes et des travailleurs culturels sur les voies à suivre pour la promotion et la protection de la liberté d'expression artistique.

Prochaines étapes

Le rapport sera lancé à l'automne 2022, présenté et discuté lors de la session plénière d'automne du CDCPP. Une large diffusion est envisagée par le biais du CDCPP et de ses observateurs et organisations intéressées dédiées. Les informations produites seront également utilisées pour éclairer le rapport 2023 de la Secrétaire générale sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit.

¹ Un membre du Bureau de la Convention de Berne, M. Karlo Amirgulashvili, participe au groupe de travail.

Lignes directrices du Conseil de l'Europe/EBLIDA sur la législation et la politique des bibliothèques en Europe

EBLIDA – le Bureau européen des associations de bibliothèques, de l'information et de la documentation – est une association indépendante qui chapeaute les associations et institutions de bibliothécaires, d'informaticiens, de documentalistes et d'archivistes en Europe. En 2000, EBLIDA, en coopération avec le Conseil de l'Europe, a rédigé les **lignes directrices CdE/EBLIDA sur la législation et la politique des bibliothèques en Europe**.

Bien que ces lignes directrices aient joué un rôle important dans l'élaboration des politiques et de la législation relatives aux bibliothèques dans les États membres du Conseil de l'Europe au cours des vingt dernières années, le monde a changé de façon spectaculaire, et pas seulement en termes technologiques. En conséquence, EBLIDA a contacté l'Organisation pour proposer une mise à jour des lignes directrices, ce que le Secrétariat a accepté au printemps, en consultation avec la Présidente et le Bureau du CDCPP.

Les lignes directrices révisées, telles que produites en coopération avec les représentants nationaux d'EBLIDA des États membres, ont été présentées pour la première fois lors de la conférence d'EBLIDA de 2022 « Ready to take off : l'engagement des bibliothèques vers une société durable, démocratique et équitable » du 14 au 16 juin à Athènes, en Grèce.

Prochaines étapes

En ce qui concerne le suivi de cette activité, les lignes directrices actualisées sur la législation et la politique des bibliothèques en Europe sont disponibles dans un document séparé pour information et discussion lors de la réunion du Bureau, puis lors de la session plénière du CDCPP en novembre. Le rôle des bibliothèques doit être pleinement reconnu et exploité en tant qu'espaces ouverts, inclusifs et civiques, promoteurs de la démocratie et centres de formation à la maîtrise critique des médias et de l'information en ces temps de déclin démocratique.

Conférence en 2023 sur la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant les biens culturels (Convention de Nicosie), dans le cadre de la Présidence lettone du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

La Présidence lettone a répondu favorablement à la suggestion faite par la Division de la culture et du patrimoine culturel d'organiser une conférence consacrée à la Convention de Nicosie. Des contacts préliminaires ont été pris avec le ministère letton de la culture et des affaires étrangères pour discuter de cette proposition. La faisabilité de la tenue de cet événement est actuellement en cours d'évaluation, l'idée initiale étant de l'organiser à Riga.

Prochaine session thématique pour la plénière 2022 du CDCPP

Depuis 2019, lors de ses réunions plénières, le CDCPP organise des **sessions thématiques** annuelles sur des questions sociétales d'actualité afin d'approfondir les travaux du Comité, compte tenu de son rôle de structure intergouvernementale paneuropéenne responsable de conventions uniques sur la culture/le patrimoine/le paysage.

Ces sessions ont porté sur les thèmes suivants :

2019 – Session thématique de la 8e plénière du CDCPP

- ❖ [Changement climatique et développement durable en matière de culture, de patrimoine et de paysage](#)

2020 - [Sessions thématiques de la 9e session plénière du CDCPP](#)

- ❖ L'impact de la pandémie de Covid-19
- ❖ L'IA et la culture, la créativité et le patrimoine culturel
- ❖ Le changement climatique et développement durable

2021 – [Session thématique de la 10e session plénière du CDCPP](#)

- ❖ Archéologie et technologies numériques

Prochaines étapes

Afin de préparer la prochaine session plénière du CDCPP en novembre 2022, les membres du Bureau sont invités à proposer une session thématique pour 2022 – éventuellement en s'appuyant sur les travaux innovants du Comité tels que les orientations politiques pour une gestion intégrée de la culture, de la nature et du paysage.

Révision des mandats des Comités liés à la Convention culturelle européenne

Le 1er juin, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté les [nouveaux mandats des comités](#) liés à la Convention culturelle européenne, à la suite de la [décision du Comité des Ministres](#) sur la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe, et à la décision sur les relations entre le Conseil de l'Europe et le Belarus.

Dates des prochaines réunions

Une réunion du Bureau est prévue en septembre/octobre (date à confirmer) et la session plénière hybride du CDCPP aura lieu les 23-25 novembre 2022.

Un « Réservez la date » pour la session plénière a été diffusé aux délégués et observateurs du CDCPP.